

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DEVE 132 Subvention (3 000 euros) à l'association Terre de Liens Ile-de-France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisiens au développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Terre de Liens Ile-de-France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisiens au développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Terre de Liens Ile-de-France dont le siège social est situé au 24 rue Beaubourg (3^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.